



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/020

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne pour la subvention de soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et/ou séjours vacances

Séance du mercredi 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 1^{er} février 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la

séance : 25

Excusés

représentés : 7

Absents : 3

* Arrivé à 18h36 au cours de la présentation du point n°1

** Arrivée à 18h39 au cours de la présentation du point n°1

*** Arrivé à 18h40 au cours de la présentation du point n°1

**** Arrivé à 18h46 au cours de la présentation du point n°2

***** A quitté la séance à 19h45 au cours de la présentation du point n°9 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji*****, Véronique Gauthier**, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Claudine Cordes, Omar Abbazi*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo****, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni***, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Serge Mercieca, Sylvie Deforges à Gilles Melin, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Valérie Marion Marcus M'Boudou, Nejla Toptas à Souad Medani, Jérémie Kawouk, à Sofiane Seridji jusqu'au point n°9, puis à Véronique Gauthier pour les points restants inscrits à l'ordre du jour, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Dounia Lebik, José Peres, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
7 février 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/020

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne pour la subvention de soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et/ou séjours vacances

Enfance

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Serge MERCIIECA, Adjoint au Maire chargé de l'Education et des Activités périscolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 31 janvier 2024,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer des formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et/ou Directeur (BAFA et/ou BAFD) au personnel encadrant et d'organiser des séjours l'été pour les enfants et les jeunes,

CONSIDERANT l'octroi d'une aide financière sous forme de subvention dont les modalités de calcul de la subvention de soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ou Directeur (BAFA ou BAFD) ainsi que pour le dispositif « Séjours » sont définies par la circulaire de référence ainsi que par les barèmes annuels publiés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF),

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne afin d'obtenir la subvention de soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Directeur (BAFA et BAFD) et/ou séjours vacances.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période 2023-2026, ainsi que tous les documents subséquents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **13 FEV. 2024**

Publié le : **13 FEV. 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2024/